

Présents : Morvarid VINCENT, Gilbert MADELON (Directeur de l'environnement et de l'aménagement),
Membres du comité de quartier : Présents 10 / excusés 00 / absents 30

OBJET	PRECISIONS DE LA COMMUNE
COLOCATERRE	
<p>2^{ème} atelier : Nichoirs mésanges</p> 	<p>Date prévue le 19/11/22 matin dans la salle des Aînés ruraux, rue des Belledonnes. Les fiches d'inscription vont être envoyées.</p>
Projet Arbres fruitiers	
<p>Sur la bande «Prairie », 37 rue de la Genetais</p> <p>Pour mener à bien le projet, il est nécessaire de déterminer le nombre d'administrés prêts à s'investir, le nombre d'arbres, les essences, le périmètre d'implantation...</p>	<p>Ce projet permettra de fédérer les administrés autour d'échanges et de discussions tout en participant à l'entretien d'arbres nécessitant peu d'arrosage (cassissier, framboisier, groseillier....).</p> <p>L'achat des plants serait effectué par la commune avec éventuellement un groupement de commandes pour les personnes intéressées si partenariat avec un pépiniériste.</p> <p>Il serait judicieux de faire un sondage auprès de la population par le biais d'un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres.</p>
Marquage au sol 30 km/h rue de la Genetais	
<p>Un marquage au sol sera réalisé à l'entrée de la Genetais et le panneau retiré.</p>	<p>Il s'agit de créer d'autres conditions pour faire baisser la vitesse. Projet mis en œuvre avant fin 2023.</p>

<p>Le projet de « zone apaisée », avec très peu de véhicules motorisés, est présenté au comité de quartier. Il concerne la rue l'Eglise.</p> <p>L'aménagement de la rue de la Concorde consiste à mettre en place des panneaux à 30 km/h, des zones en résine (matière gravillonnée orange) et des logos (2x2m) sur la route indiquant le 30 km/h tous les 50m.</p>	<p>Pour exemple aménagement rue de la Poste, zone de rencontre limitée à 20 km/h.</p> <p>Les gens regardent de moins en moins les panneaux de signalisation mais l'aménagement impliquera un changement de comportement.</p> <p>La commune souhaite développer ce concept avec plus de zone 30 et d'aménagements CVCB (chaussée à voie centrale banalisée) afin de marquer la place du piéton sur une grande majorité des routes qui ne présentent pas un grand transit.</p> <p>La politique nationale est de limiter la voiture et privilégier les modes de transport doux.</p>
<p>Nuisances Restaurant «Le Vestiaire»</p>	
<p>Cet établissement situé su Challes-Les-Eaux engendre des nuisances sonores côté Marais.</p>	<p>Il convient de faire le lien avec la Mairie et la gendarmerie de Challes-Les-Eaux pour connaître la réglementation en vigueur et savoir s'il s'agit d'un restaurant ou d'un établissement de nuit.</p>
<p>PROCHAINES REUNIONS DE CQ</p>	
<p>Pour la prochaine réunion de CQ vous recevrez, comme d'habitude votre invitation par mail ou par courrier</p>	<p>Rappel : seules les personnes inscrites au CQ reçoivent les invitations et le compte-rendu. Pour s'inscrire à un ou plusieurs comités de quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.laravoire.fr/735-comites-de-quartiers.htm - Ou déposer en mairie un courrier avec votre nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone
<p>Morvarid VINCENT</p> <p>Conseillère déléguée au Comité de Quartier La Genetais / Vallon Fleuri</p> 	